



DECLARATION D'IDENTIFICATION

AOC Bordeaux, Bordeaux Supérieur, Crémant de Bordeaux
IG Fine Bordeaux

NOTICE EXPLICATIVE

La déclaration d'identification conditionne l'habilitation de votre exploitation à **produire, vinifier**, élever et **conditionner** des vins en AOC **Bordeaux, Bordeaux Supérieur, Crémant de Bordeaux et IG Fine Bordeaux**, à réaliser vos ventes en vrac et en bouteilles et vous autorise à faire circuler vos vins.

Le dossier complet

- **La déclaration d'identification,**
- **Le plan de chai** (pour les vinificateurs),
- **La fiche CVI à jour**
- **Le n° CVI de l'ancien exploitant**

est à renvoyer à :

*Planète Bordeaux - 1 route de Pasquina - 33750 BEYCHAC ET CAILLAU.
ou adherent@planete-bordeaux.fr*

**Si votre dossier est incomplet,
il ne pourra pas être enregistré par nos services.**

Veillez donc à bien remplir chaque chapitre vous concernant et joindre les pièces demandées.
Vous devez déposer votre dossier au moins un mois avant la récolte ou le début d'une activité pour les AOC et avant le 30 juin pour l'IG.

I. Renseignement sur l'Opérateur

- **Opérateur** : tout intervenant dans le processus d'élaboration des vins, depuis la production jusqu'au conditionnement.

Précisez le n° CVI des anciens exploitants, afin que nous identifions la structure qui exploitait les vignes avant vous.

Préciser les stocks repris, afin que nous connaissions l'origine des vins que vous commercialiserez.

Précisez les autres AOC (hors Bordeaux, Bordeaux Supérieur, Crémant et Fine) pour lesquelles vous êtes déjà habilité, ou pour lesquelles vous faites une demande d'identification.

II. Les contacts chez l'opérateur

Indiquez les noms et fonctions des personnes susceptibles d'être contactées par nos services. Ex : *Gérant, Chef de culture, Maître de Chai, Secrétaire, Responsable commercial...*

III AOC / IG demandées par activité

Précisez les AOC demandées par activité :

Notez « O » pour les activités et AOC/IG pour lesquelles vous demandez votre habilitation.

Notez « N » pour les activités et AOC/IG pour lesquelles vous ne demandez pas votre habilitation.



DECLARATION D'IDENTIFICATION

AOC Bordeaux, Bordeaux Supérieur, Crémant de Bordeaux
IG Fine Bordeaux

IV. Opérateur producteur de raisin

- **Producteur de raisin** : vous cultivez de la vigne.
- **Viticulteur indépendant** : vous vinifiez les raisins que vous récoltez.
- **Viticulteur coopérateur** : vous portez votre vendange en cave coopérative.
- **Viticulteur vendeur de raisin** : vous vendez la vendange fraîche à un vendangeoir.

V. Opérateur vinificateur / élaborateur

- **Vinificateur** : vous vinifiez des moûts, que les raisins aient été produits par vous ou pas.

VI. Opérateur distillateur

- **Distillateur** : vous distillez les vins destinés à l'élaboration de Fine Bordeaux.

VI. Opérateur éleveur

- **Eleveur** : vous élevez des vins et eaux-de-vie.

VII. Opérateur conditionneur (ou donneur d'ordre)

- **Conditionneur** : vous procédez ou faites procéder pour votre compte au remplissage du récipient d'une contenance inférieure ou égale à 60 litres.

Fréquence de conditionnement

a) Opérateur conditionneur continu (conditionne plus de 100 jours / an).

Pas de déclaration préalable à chaque opération mais présentation semestrielle à QBX d'une copie du registre de manipulation. L'analyse chimique et organoleptique du ou des lots conditionnés sera tenue à disposition de QBX.

b) Opérateur conditionneur semi-continu (conditionne entre 50 et 100 jours / an).

Pas de déclaration préalable à chaque opération mais présentation trimestrielle à QBX d'une copie du registre de manipulation. L'analyse chimique et organoleptique du ou des lots conditionnés sera tenue à disposition de QBX.

c) Opérateur conditionneur discontinu (conditionne moins de 50 jours / an).

Déclaration de conditionnement systématique 5 jours avant l'opération accompagnée de l'analyse chimique et organoleptique du lot conditionné auprès de QBX.

Négociant : vous devez vous identifier auprès de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux (tél : 05 56 00 22 99)

ENGAGEMENT DE L'OPERATEUR

Datez et signez votre déclaration.